



Élu-e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

Conseil municipal du 11 octobre 2021

Intervention de **Primaël PETIT**

Délibération n° 24 : RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS - TARIFICATION SOLIDAIRE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE NANTES MÉTROPOLE, LA SEMITAN ET LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN

Mesdames, Messieurs,

Nous voterons évidemment pour cette délibération. Si il est important pour nous d'établir une tarification solidaire, c'est simplement parce que les transports publics de l'agglomération ne sont pas gratuits. Nous relançons donc la question de la gratuité, dont on nous disait qu'elle était impossible, elle est finalement possible depuis septembre 2020 le week-end avec le succès que l'on connaît. Il serait nécessaire qu'un débat public et démocratique ait lieu sur cette question.

Mais avant la mise en place de la gratuité sur l'ensemble de la semaine, il serait bien que les écoles herblinoises puissent bénéficier de la gratuité des transports collectifs urbains comme à Nantes. Cela serait bénéfique :

- d'un point de vue écologique: les bus loués par la mairie sont rarement remplis et la majorité des écoles sont à proximité de nombreuses lignes de bus ou tramway.
- d'un point de vue Pédagogique en habituant les enfants à prendre les transports en commun
- Et peut-être aussi d'un point de vue financier vu le coût de la location de ces cars.

Je vous remercie.



Citoyen-nés  
engagé-es